Envoyé en préfecture le 23/03/2026
Reçu en préfecture le 23/03/2026
Publié le
ID : 029-212900666-20260320-20260308-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTÈRE
COMMUNE DE GUENGAT

Nombre de membres
En exercice : 19
Présents : 17
Absents : 2
Pouvoirs : 2
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0

Date de la convocation :
16 mars 2026 / 18 mars 2026
Date d'affichage de la convocation :
17 mars 2026
Date de la publication de la délibération :

REGISTRE DES DELIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

.....

Séance du 20 mars 2026

.....

L'an deux mille vingt six, le vingt mars à 20 heures 30, les membres du Conseil Municipal de cette Commune, sur convocation qui leur a été adressée par le Maire, se sont réunis au nombre prescrit par la loi, à la salle du Conseil Municipal à la mairie de Guengat, sous la présidence de M. David LE GOFF, Maire.

Etaient présents : D. LE GOFF, AM. POUPON, S. SIMON, S. CAUGANT, P. BOUSSARD, S. FAIELLO, M. BARGAIN, JP. HEMON, S. SOUBEN, JR. TANGUY, C. L'HARIDON, J. GUICHEN, S. TANGUY, Y. CHAMPION, P. DAGORN, R. NAVARRETE, JY. STANQUIC.

Etaient absentes : G. QUEAU, excusée, pouvoir à M. BARGAIN ; S. LAUDEN, excusée, pouvoir à JY. STANQUIC

Secrétaire de séance : C. L'HARIDON

Délibération N°2026/03/08

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-2,
Considérant que le Conseil Municipal détermine le nombre d'adjoints au Maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du Conseil Municipal,
Considérant que ce pourcentage donne pour la commune un effectif maximum de 5 adjoints,
Après avoir entendu l'exposé de M. le Maire,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- DECIDE la création de 4 postes d'adjoints au Maire.

Le Maire, La secrétaire de séance,

David LE GOFF Catherine L'HARIDON